

*États financiers de la*  
**BANQUE ALTERNA**  
**au 31 décembre 2018**

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les vérificateurs externes. Le rapport des vérificateurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

## TABLE DES MATIÈRES

BILAN.....	1
ÉTAT DES RÉSULTATS.....	2
ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	3
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES.....	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	5
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	
<i>1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ.....</i>	<i>6</i>
<i>2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....</i>	<i>6</i>
<i>3. ADOPTION DE LA NORME IFRS 9.....</i>	<i>20</i>
<i>4. PRÊTS ET AVANCES.....</i>	<i>22</i>
<i>5. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....</i>	<i>22</i>
<i>6. PLACEMENTS.....</i>	<i>33</i>
<i>7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</i>	<i>33</i>
<i>8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</i>	<i>34</i>
<i>9. AUTRES ACTIFS.....</i>	<i>35</i>
<i>10. DÉPÔTS.....</i>	<i>35</i>
<i>11. EMPRUNTS.....</i>	<i>35</i>
<i>12. PASSIFS DE TITRISATION HYPOTHÉCAIRE.....</i>	<i>35</i>
<i>13. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF.....</i>	<i>36</i>
<i>14. CONTRATS DE LOCATION.....</i>	<i>36</i>
<i>15. CAPITAL-ACTIONS.....</i>	<i>36</i>
<i>16. INTÉRÊTS CRÉDITEURS ET DÉBITEURS.....</i>	<i>37</i>
<i>17. PRODUIT DES PLACEMENTS.....</i>	<i>37</i>
<i>18. PRODUIT DE TITRISATION.....</i>	<i>37</i>
<i>19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT.....</i>	<i>38</i>
<i>20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</i>	<i>40</i>
<i>21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....</i>	<i>43</i>
<i>22. GESTION DU CAPITAL.....</i>	<i>45</i>
<i>23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....</i>	<i>46</i>
<i>24. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....</i>	<i>47</i>
<i>25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....</i>	<i>47</i>
<i>26. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....</i>	<i>50</i>
<i>27. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE.....</i>	<i>50</i>
<i>28. CHIFFRES COMPARATIFS.....</i>	<i>50</i>

**BANQUE ALTERNA**  
**Bilan** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2018**

Au	Note	31 déc. 2018	31 déc. 2017
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	\$ 33,577	\$ 18,725
Placements	6	52,345	157,910
Prêts et avances	4, 5	703,967	522,430
Immobilisations corporelles	7	19	35
Immobilisations incorporelles	8	591	1,030
Instruments financiers dérivés	21	33	659
Actif d'impôt différé	19	592	6
Autres éléments d'actif	9	19,299	18,356
		\$ 810,423	\$ 719,151
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
Passif :			
Dépôts	10	\$ 671,308	\$ 578,312
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	12	75,597	83,609
Emprunts	11	-	4,499
Instruments financiers dérivés	21	1,902	310
Impôts à payer		804	641
Autres éléments de passif	13	4,188	2,899
		753,799	670,270
Avoir des actionnaires :			
Capital-actions	15	40,000	35,000
Bénéfices non répartis		16,727	13,160
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(103)	721
		\$ 810,423	\$ 719,151

*Au nom du conseil d'administration,*

Administrateur

Administrateur

(Voir les notes complémentaires.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État des résultats** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2018**

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Produit d'intérêt	16	\$ 17,657	\$ 8,079
Produit des placements	17	2,597	4,853
		<b>20,254</b>	12,932
Intérêts débiteurs	16	14,474	9,959
Intérêts créditeurs nets		5,780	2,973
Coûts d'emprunt		205	186
Intérêts créditeurs nets après coûts d'emprunt		5,575	2,787
Opérations de change		3,675	1,177
Produit de titrisation	18	2,019	2,906
Frais de service		252	242
Commissions		210	200
Divers		30	19
Autres produits		6,186	4,544
Intérêts créditeurs et autres produits nets		11,761	7,331
Administration		4,591	2,718
Charges salariales		1,551	1,507
Marketing et relations communautaires		720	754
Occupation		98	129
Charges d'exploitation		6,960	5,108
Résultat avant impôt sur le résultat		4,801	2,223
Charge d'impôts	19	1,273	644
Résultat net		\$ 3,528	\$ 1,579

(Voir les notes complémentaires.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État des résultats étendu** (en milliers de dollars)  
**au 31 décembre 2018**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Résultat net	\$ 3,528	\$ 1,579
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
<u>Titres disponibles à la vente :</u>		
Variation au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	N/A	588
Plus : Ajustements liés aux reclassements des profits constatés dans l'état du résultat <sup>(2)</sup>	N/A	(180)
<u>Placements dans des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu</u>		
Perte nette non réalisée sur les instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu <sup>(3)</sup>	(825)	S.O.
<u>Couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	1	(68)
	(824)	340
<b>Résultat étendu</b>	<b>\$ 2,704</b>	<b>\$ 1,919</b>

<sup>(1)</sup> Nette de la charge d'impôt de 214 \$ en 2017.

<sup>(2)</sup> Nets de l'impôt recouvrable de 63 \$ en 2017.

<sup>(3)</sup> Nette de l'impôt recouvrable de 297 \$ en 2018.

<sup>(4)</sup> Nette de la charge d'impôt de 4 \$ en 2018 (26 \$ en 2017).

(Voir les notes complémentaires.)

**BANQUE ALTERNA****État des modifications dans l'avoir des actionnaires (en milliers de dollars)  
au 31 décembre 2018**

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2018	31 déc. 2017
<b>Capital-actions :</b>			
Solde au début de l'exercice		\$ 35,000	\$ 15,000
Actions nettes émises		5,000	20,000
Solde à la fin de l'exercice		40,000	35,000
<b>Bénéfices non répartis, nets d'impôt :</b>			
Solde au début de l'exercice		13,160	11,581
Effet de l'adoption d'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	3	39	S.O.
Solde redressé au début de l'exercice		13,199	11,581
Résultat net		3,528	1,579
Solde à la fin de l'exercice		16,727	13,160
<b>Cumul des autres éléments du résultat net, nets d'impôt :</b>			
Solde au début de l'exercice		721	381
Autres éléments du résultat net		(824)	340
Solde à la fin de l'exercice		(103)	721
Avoir de l'actionnaire		\$ 56,624	\$ 48,881

(Voir les notes complémentaires.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État des flux de trésorerie**  
**au 31 décembre 2018**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Activités d'exploitation :		
Résultat net	\$ 3,528	\$ 1,579
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	77,065	85,695
Remboursement du passif au titre de la titrisation de prêts hypothécaires	(85,274)	(23,321)
Plus : Éléments hors trésorerie :		
Provision pour prêts douteux	145	145
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	16	14
Immobilisations incorporelles	626	207
Charges reportées	1,600	2,663
Perte (profit) sur les éléments suivants :		
Cession d'immobilisations corporelles	-	3
Vente de placements	-	(707)
Vente et titrisation de prêts	1,068	(2,980)
Diminution (augmentation) des éléments d'actif :		
Juste valeur des placements	796	1,780
Juste valeur des prêts	(2,316)	1,057
Intérêt à recevoir	529	(1,386)
Impôt sur le résultat différé	(292)	(84)
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(180,723)	(324,870)
Créances de la société mère	1,629	37,653
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	631	(654)
Augmentation (diminution) des éléments de passif :		
Intérêt à payer	558	266
Dépôts	92,996	233,016
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	1,592	196
Autres éléments, montant net	(3,283)	1,208
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(89,109)</b>	<b>11,480</b>
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	109,047	62,508
Achat de placements	(5,400)	(147,835)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(9)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(187)	(744)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>103,460</b>	<b>(86,080)</b>
Activités de financement :		
Augmentation des emprunts	(4,499)	4,499
Émission d'actions ordinaires	5,000	20,000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>501</b>	<b>24,499</b>
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie pendant l'exercice	14,852	(50,101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	18,725	68,826
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	\$ 33,577	\$ 18,725
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	\$ 13,915	\$ 9,693
Intérêt reçu	\$ 18,186	\$ 6,693
Impôt payé	\$ 1,372	\$ 136

(Voir les notes complémentaires.)

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

**1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ**

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour s'exploiter conformément à la *Loi sur les banques*, le 2 octobre 2000. La Banque Alterna est une filiale en propriété exclusive de la Caisse Alterna, la société mère.

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario), K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque partout au Canada.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration, prise le 7 mars 2019. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

La Banque Alterna présente ses bilans principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT**

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente ou évalués à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat étendu, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

**a) MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES**

**i) IFRS 9 – Instruments financiers**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque Alterna a adopté la norme IFRS 9 qui a entraîné des modifications aux méthodes comptables et des ajustements des montants précédemment constatés dans les états financiers en vertu de la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Elle n'a adopté aucune des normes IFRS 9 par anticipation au cours des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, la Banque Alterna a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs. Tout redressement des valeurs comptables relatives aux éléments d'actif ou de passif financier à la date de transition a été comptabilisé dans les bénéfices non répartis d'ouverture de la période considérée. La Banque

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

Alterna a également choisi de continuer à appliquer les exigences de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture, même après l'adoption de la norme IFRS 9.

Par conséquent, en ce qui concerne les informations fournies par voie de notes, les modifications apportées à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, ont également été appliquées à la période considérée. Les informations sur la période correspondante fournies par voie de notes reprennent les informations communiquées lors de l'exercice précédent.

L'adoption de la norme IFRS 9 a entraîné des modifications aux méthodes comptables relatives à la comptabilisation, au classement, à l'évaluation et de dépréciation des actifs financiers de la Banque Alterna. En outre, la norme IFRS 9 modifie considérablement d'autres normes concernant les instruments financiers, comme la norme IFRS 7.

La note 3 ci-dessous présente les informations relatives à l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les méthodes comptables spécifiques à la norme IFRS 9 appliquées à la période considérée (ainsi que les méthodes comptables antérieures de la norme IAS 39 appliquées à la période correspondante) aux sections (d) à (f) et (o) ci-dessous.

**ii) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque Alterna a adopté la norme IFRS 15 en remplacement des méthodes antérieures de comptabilisation des produits, qui figuraient dans plusieurs normes et interprétations. En outre, cette norme établit les conventions de présentation des informations financières relatives à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie résultant des contrats conclus par une entité avec ses clients. Elle établit un modèle unique en cinq étapes, fondé sur des principes de comptabilisation des produits à appliquer aux contrats avec les clients, à l'exception des produits provenant d'éléments tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'adoption de cette norme n'a entraîné aucun changement aux états financiers ni aux notes complémentaires.

**b) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Les intérêts créditeurs sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables sont inclus dans le produit des placements.

**c) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

**d) INSTRUMENTS FINANCIERS**

**(i) Comptabilisation et évaluation initiales**

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la Banque Alterna devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes habituels d'actifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Banque Alterna s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier, tels que les frais et commissions (pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Pour les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction sont directement portés au compte de résultat.

*Coût après amortissement de la prime et taux d'intérêt effectif*

Le coût après amortissement de la prime correspond au montant auquel l'instrument financier est évalué à la comptabilisation initiale, diminué du capital remboursé, augmenté ou diminué de l'amortissement cumulé au taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant initial et le montant à l'échéance et, pour les actifs financiers, ajusté pour toute provision pour prêts douteux.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur toute la durée de vie de l'instrument financier à la valeur comptable brute (soit le coût après amortissement de la prime, mais avant toute provision pour prêts douteux) de l'actif financier ou au coût après amortissement de la prime de l'instrument financier. Le calcul ne tient pas compte des créances irrécouvrables prévues et comprend les coûts de transaction, les primes ou les escomptes et frais payés ou reçus qui font partie du taux d'intérêt effectif, comme les commissions de montage.

Lorsque la Banque Alterna révisé les estimations des flux de trésorerie futurs, la valeur comptable de l'instrument financier est ajustée pour refléter la nouvelle estimation actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial. Les changements sont passés en résultat.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

**(ii) Classement**

**Actifs financiers :**

**Méthode applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Banque Alterna a adopté la norme IFRS 9 et classé ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- Juste valeur par le biais du compte de résultat;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu; ou
- Coût après amortissement de la prime

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- L'actif est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates particulières, à des flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts (SVCI) sur le capital impayé.

Un instrument de créance n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu que s'il réunit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

#### **au 31 décembre 2018**

---

- L'actif est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates particulières, à des flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts sur le capital impayé.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la Banque Alterna peut irrévocablement choisir de présenter les modifications ultérieures de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Ce choix est appliqué aux actifs sur une base individuelle. Dans ce cas, les gains et les pertes de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu (AERE) et ne sont pas ultérieurement reclassés en compte de résultat, y compris au moment de leur cession. Les moins-values (et leurs reprises) ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur. Les dividendes, lorsqu'ils représentent un rendement sur ces placements, continuent d'être passés en compte de résultat comme produits divers lorsque le droit de la Banque Alterna à recevoir des paiements est établi. Voir la note 3(a) pour obtenir des informations sur les placements effectués par la Banque Alterna.

Tous les autres actifs financiers sont considérés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, lors de la comptabilisation initiale, la Banque Alterna peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui répond aux critères d'évaluation au coût après amortissement de la prime ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cela élimine ou réduit de manière significative une éventuelle incohérence comptable.

Les exigences de classement des titres de créance et des titres de capitaux propres sont décrites ci-dessous :

**Modèle économique :** Le modèle économique reflète la manière dont la Banque Alterna gère ses éléments d'actif en vue de générer des flux de trésorerie. Autrement dit, si l'objectif est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels générés par les actifs ou de percevoir à la fois les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie liés à la vente de ces actifs. Si aucune de ces possibilités ne s'applique, ils sont alors classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les facteurs pris en compte pour déterminer le modèle économique d'un groupe d'actifs sont notamment les antécédents en perception des flux de trésorerie liés à ces actifs, la façon dont le rendement de l'actif a été évaluée et signalée aux principaux dirigeants, et la façon dont les risques ont été évalués et gérés.

**Flux de trésorerie constitués seulement de versements de capital et d'intérêts :** si le modèle économique consiste à détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre, la Banque Alterna déterminera si les flux de trésorerie générés par l'actif financier constituent seulement de versements de capital et d'intérêts (test SVCI). Pour procéder à cette évaluation, la Banque Alterna examine si les flux de trésorerie contractuels sont conformes à un mécanisme de prêt de base, c'est-à-dire que les intérêts ne tiennent compte que de la valeur temporelle de l'argent, des risques de crédit, des autres risques de crédit de base et d'une marge bénéficiaire compatible avec ce type de mécanisme. Lorsque les conditions contractuelles introduisent un certain risque ou une certaine volatilité incompatible avec un mécanisme de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers qui incorporent des produits dérivés sont pris en compte dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont constitués seulement de versements de capital et d'intérêts.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf pour la période suivant le changement apporté par la Banque Alterna au modèle économique de gestion des actifs financiers.

#### **Méthode applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La Banque Alterna classait ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

##### **(i) Juste valeur par le biais du compte de résultat**

Les actifs financiers classés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie, et les profits et les pertes non réalisés sont tous deux compris dans les produits financiers.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

**(ii) Disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulé est transféré à l'état des résultats. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état des résultats et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

**(iii) Prêts et créances**

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Se reporter à la note 4 pour obtenir de plus amples renseignements sur les prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, diminué des pertes de valeur.

**Passifs financiers**

Tant dans la période actuelle que la précédente, les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût après amortissement de la prime, à l'exception des passifs dérivés qui sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si les profits et les pertes réalisés à la sortie, et les profits et les pertes latents attribuables aux fluctuations du marché sont tous deux inclus dans les profits nets sur les instruments financiers dérivés.

**e) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

**Méthode applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La Banque Alterna comptabilise des provisions pour créances irrécouvrables prévues (CIP) sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Prêts au coût après amortissement de la prime;
- Actifs financiers qui sont des titres de créance; et
- Engagements et garanties de prêts.

Aucune provision pour prêts douteux n'est constatée sur les instruments de capitaux propres.

La Banque Alterna évalue les provisions pour prêts douteux à un montant égal à la durée de vie des créances irrécouvrables prévues, sauf pour les éléments suivants qui, eux, sont évalués en tant que créances irrécouvrables prévues sur 12 mois :

- Instruments de créance considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture; ou
- Prêts au coût après amortissement de la prime pour lesquels le risque de crédit n'a pas sensiblement augmenté depuis leur comptabilisation initiale.

Tous les instruments de créance ont été évalués selon les créances irrécouvrables prévues sur 12 mois, leur risque de crédit étant faible à la date de clôture.

Le risque de crédit sur les instruments de créance est considéré comme faible si :

- le risque de défaut est faible;
- l'emprunteur a une forte capacité à respecter ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie; et

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

- des changements défavorables à la conjoncture économique et commerciale à long terme pourraient réduire la capacité de la contrepartie à remplir ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie.

La Banque Alterna considère également que les instruments de créance présentent un faible risque de crédit lorsque ces instruments sont considérés de « première qualité », une catégorie d'investissement qu'Alterna définit généralement comme équivalente à une cote de solvabilité de A ou supérieure.

Les créances irrécouvrables prévues sur 12 mois sont celles qui résultent de défaillances attendues dans les 12 mois suivant la date de clôture.

**(i) Mesure des créances irrécouvrables prévues**

Les créances irrécouvrables prévues sont une estimation pondérée selon les probabilités des pertes sur créances. Elles sont évaluées ainsi :

- Actifs financiers non dépréciés à la date de clôture : valeur actualisée de toutes les insuffisances de fonds (c.-à-d., l'écart entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque Alterna s'attend à recevoir);
- Actifs financiers dont le crédit a subi une dépréciation à la date de clôture : écart entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs; et
- Engagements de prêts non utilisés : valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque Alterna si l'engagement est utilisé et les flux de trésorerie que la Banque Alterna s'attend à recevoir.

Voir la discussion dans la note 5.

**(ii) Actifs financiers dépréciés**

À chaque date de clôture, la Banque Alterna vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement de la prime et les instruments de créance comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu sont dépréciés. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'une ou plusieurs circonstances ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier se produisent.

Les données observables suivantes sont des preuves qu'un actif financier a subi une dépréciation :

- Difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- Rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement ou un paiement en souffrance;
- Restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Banque Alterna à des conditions que celle-ci n'aurait pas envisagé autrement; ou
- Il semble probable que l'emprunteur court à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature.

Un prêt renégocié à cause d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme déprécié, sauf s'il existe une preuve que le risque de ne pas recevoir les flux de trésorerie contractuels a été atténué significativement et qu'il n'existe aucun autre indice de dépréciation. De plus, un prêt en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme douteux.

**Radiation d'une mauvaise créance** – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que tous les efforts ont été déployés pour recouvrer des montants et toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état des résultats comme élément de la provision pour prêts douteux.

**Méthode applicable avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**(i) Prêts et prêts douteux**

**Reprise des pertes de valeur** – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état des résultats.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

**Intérêt sur les prêts douteux** – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

**Coûts de transaction** – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation aux intérêts créditeurs sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

**Coûts liés aux prêts** – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour prêts douteux, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

**Prêts restructurés** – Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier est remplacé par un nouveau à cause des difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation permet de déterminer si cet actif doit être décomptabilisé. En vertu de la norme IAS 39, les prêts continuent de faire l'objet d'un test de dépréciation individuellement ou collectivement, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt. En vertu de la norme IFRS 9, les créances irrécouvrables prévues sont évaluées comme suit :

- Si la restructuration attendue n'entraîne pas la décomptabilisation de l'actif existant, les flux de trésorerie attendus de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie de l'actif existant; ou
- Si la restructuration attendue entraîne la décomptabilisation de l'actif existant, la juste valeur attendue du nouvel actif est traitée comme le flux de trésorerie final de l'actif financier existant au moment de sa décomptabilisation. Ce montant est inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie de l'actif financier existant, qui sont actualisés de la date de décomptabilisation prévue à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier existant.

**Méthode applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

À chaque date de clôture, la Banque Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et une provision pour prêts douteux est comptabilisée dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (« événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers; et
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

**(i) Prêts et prêts douteux**

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés à la valeur du capital, moins une provision pour prêts douteux.

La Banque Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Banque Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

**Radiation d'une mauvaise créance** – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état des résultats comme un élément des coûts liés aux prêts.

**Provision individuelle** – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. L'évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats à titre d'élément des coûts liés aux prêts.

**Provision collective** – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne sont pas considérés dépréciés lorsqu'ils ont été évalués individuellement sont visés par cet élément de la provision.

**(ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Banque Alterna évalue à la date du bilan s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments de créance classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (AERE) est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état des résultats. Les pertes de valeur des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état des résultats; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état des résultats si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état des résultats.

**f) MODIFICATIONS**

**(i) Actifs financiers**

**Méthode applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Si les conditions d'un actif financier sont modifiées, la Banque Alterna détermine si les flux de trésorerie de l'actif modifié sont essentiellement différents (d'au moins 10 %), auquel cas les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier initial sont réputés avoir expiré. Le cas échéant, l'actif financier initial est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Si les flux de trésorerie de l'actif modifié comptabilisés au coût après amortissement de la prime ne sont pas essentiellement différents, la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de l'actif en question. Le cas échéant, la Banque Alterna recalcule la valeur comptable brute de l'actif financier et comptabilise le montant résultant de l'ajustement de la valeur comptable brute comme profit ou perte de modification dans le compte de résultat. Si cette modification est effectuée à cause des difficultés financières de l'emprunteur, le profit ou la perte est présenté en même temps que la provision pour prêts douteux. Dans d'autres cas, il est présenté comme intérêts créditeurs.

**(ii) Passifs financiers**

**Méthode applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La Banque Alterna décomptabilise un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont essentiellement différents. Le cas échéant, un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et celle du nouveau passif financier ayant des conditions modifiées est comptabilisée en résultat.

**g) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS**

La norme IFRS 9 ne modifie pas les principes d'évaluation de la décomptabilisation de la norme IAS 39.

**(i) Actifs financiers**

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
  - la Banque Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif; ou
  - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a transféré ni la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

**(ii) Passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état des résultats.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

### **au 31 décembre 2018**

---

#### **(iii) Vente de créances hypothécaires**

La Banque Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille titrisé de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Ces transactions sont comptabilisées conformément à l'IAS 39 avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et à ce titre les prêts correspondants sont décomptabilisés du bilan si les transactions réunissent les critères de décomptabilisation par la cession de certains risques et avantages à des parties tierces. Les profits ou les pertes sur ces transactions sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Pour certaines transactions, la Banque Alterna conserve la quasi-totalité des risques et avantages des prêts cédés. Par conséquent, ces prêts demeurent aux bilans et le produit reçu est comptabilisé à titre de passif dans les bilans.

#### **h) DÉRIVÉS ET COUVERTURE**

La Banque Alterna a choisi de continuer à appliquer les exigences de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture à l'adoption de l'IFRS 9, dans la mesure autorisée par celle-ci. Les nouvelles informations à fournir en comptabilité de couverture conformément aux modifications connexes à la norme IFRS 7 sont toutefois exigées pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Banque Alterna n'a pas fourni de renseignements comparatifs pour 2017 relativement aux nouvelles informations à fournir en vertu de la norme IFRS 9, dans la mesure autorisée par la norme IFRS 7.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état des résultats, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

#### **(i) Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés sont séparés des actifs non financiers. Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres actifs financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état des résultats. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 22a), à l'égard desquelles les dépôts hôtes sont comptabilisés au coût amorti.

#### **(ii) Comptabilité de couverture**

La Banque utilise des instruments financiers dérivés, comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

**(iii) Couvertures de flux de trésorerie**

La Banque Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers et de façon immédiate, soit dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état des résultats.

**i) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

**j) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les profits et pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

**k) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à la comptabilisation initiale au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation accumulées.

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles peut être déterminée ou indéterminée.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile restante. Les logiciels informatiques de la Banque Alterna sont considérés comme ayant une durée de vie déterminée et amortis sur 2 à 3 ans.

**1) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

**(i) Impôt exigible**

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

**(ii) Impôt sur le résultat différé**

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état des résultats.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

**m) CONTRATS DE LOCATION**

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état des résultats de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

**n) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES**

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

**(i) Intérêts créditeurs et débiteurs**

Les intérêts créditeurs et débiteurs sont comptabilisés dans l'état des résultats pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute des actifs financiers, sauf pour ceux qui sont dépréciés et pour lesquels les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût après amortissement de la prime.

**(ii) Autres produits**

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

**o) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS**

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après;

**(i) Juste valeur des instruments financiers**

La Banque Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu après le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ou désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les instruments dérivés, à chaque date de bilan.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p. ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Banque Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

Niveau 3 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Banque Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Il n'y a aucun actif ou passif pour lequel la juste valeur est évaluée qui a été classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Banque Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

**(ii) Pertes de valeur sur les prêts et avances avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La Banque Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état des résultats. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Banque Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 5.

**(iii) Dépréciation des placements disponibles à la vente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La Banque Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

**(iv) Évaluation des créances irrécouvrables prévues applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

En vertu de la norme IFRS 9, l'évaluation de la provision pour créances irrécouvrables prévues, relative aux actifs financiers évalués au coût après amortissement de la prime et aux instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, nécessite l'utilisation de modèles complexes et d'hypothèses importantes sur la conjoncture économique et le comportement en matière de crédit futurs (p. ex., probabilité de défaillance des clients et pertes en découlant).

Un nombre de jugements importants sont également nécessaires à l'application des exigences comptables relatives à l'évaluation des créances irrécouvrables prévues (CIP), notamment :

- Déterminer des critères d'augmentation significative du risque de crédit;
- Choisir des modèles et hypothèses convenables pour évaluer les CIP; et
- Déterminer le nombre et la pondération relative des scénarios prospectifs pour chaque type de produit/marché et les CIP connexes.

Des explications des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisées pour mesurer les créances irrécouvrables prévues sont détaillées dans la note 5 qui expose également les principales sensibilités des CIP aux changements à ces éléments.

**(v) Actifs d'impôt sur le résultat différé**

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur.

**p) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. La Banque Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation. La norme ci-dessous devrait avoir une incidence sur les états financiers de la Banque Alterna :

**IFRS 16 – Contrats de location (« IFRS 16 ») (en remplacement de l'IAS 17)**

La norme IFRS 16, publiée en 2016, énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats de location pour les deux parties d'un contrat. La nouvelle norme remplace l'ancienne norme IAS 17, *Contrats de location*. Les changements concernent principalement la comptabilité des preneurs à bail. La nouvelle norme exige que tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois soient inscrits au bilan. Un passif financier sera comptabilisé pour l'obligation locative. Un actif non financier correspondant sera comptabilisé pour le droit d'utilisation. L'obligation couvre la durée totale du contrat de location, qui comprend la période de location non dissimulable, en plus de toute période de renouvellement facultative pour laquelle il existe une importante incitation économique pouvant être exercée par le preneur.

Pour les preneurs, tous les éléments du passif de location seront comptabilisés à la juste valeur et les paiements au titre des contrats de location seront répartis entre les intérêts débiteurs et les réductions du capital. Le droit d'utilisation sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire relativement à la durée de vie utile de l'actif ou à la durée du contrat de location, si elle y est plus courte. En fait, cette méthode entraînera une augmentation des charges au cours des premières années du contrat, comme les frais débiteurs diminueront au fil du temps.

La Banque Alterna a un contrat de location-exploitation, lequel est comptabilisé hors bilan. Les paiements au titre des contrats de location sont comptabilisés dans les résultats au fur et à mesure qu'ils sont effectués. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Banque Alterna est actuellement en cours d'évaluation.

**3. ADOPTION DE LA NORME IFRS 9**

**a) Classement et évaluation des instruments financiers**

La catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers selon la norme IAS 39 au 31 décembre 2017 et la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont comparées comme suit. Tous les reclassements appartiennent à des catégories retirées sans changement d'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

- Les instruments financiers précédemment classés comme « placements disponibles à la vente » sont désormais classés comme « placements évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat étendu »; et
- Les instruments financiers précédemment classés comme « placements détenus jusqu'à leur échéance » ou comme « prêts et créances » sont désormais classés au « coût après amortissement de la prime ».

Le classement des passifs financiers n'a pas changé.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

(en milliers de dollars)	IFRS 9		IAS 39	
	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janv. 2018	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable au 31 déc. 2017
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amort.	\$ 18,725	Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 18,725
Placements				
- Dépôts à terme	JVARE (créance)	101,038	Disponible à la vente	101,038
- Instruments du marché monétaire	JVARE (créance)	12,220	Disponible à la vente	12,220
- Titres émis ou garantis par des obligations souveraines	JVBCR (désigné)	44,592	JVBCR	44,592
- Autres placements	JVARE (capitaux propres)	60	Disponible à la vente	60
Instruments financiers dérivés	JVBCR (obligatoire)	659	JVBCR	659
Prêts				
- Prêts personnels	Coût après amort.	17,794	Prêts et créances	17,794
- Prêts hypothécaires résidentiels au coût après amortissement	Coût après amort.	352,239	Prêts et créances	352,239
- Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur	JVBCR (obligatoire)	132,441	JVBCR	132,441
- Prêts commerciaux au coût après amortissement	Coût après amort.	12,821	Prêts et créances	12,821
- Prêts commerciaux à la juste valeur	JVBCR (obligatoire)	7,283	JVBCR	7,283
		\$ 699,872		\$ 699,872

\* Obligations souveraines – Obligations directes du gouvernement du Canada ou obligations garanties directement par le gouvernement du Canada.

\* JVARE – juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

\* JVBCR – juste valeur par le biais du compte de résultat

**b) Rapprochement des instruments financiers entre IAS 39 et IFRS 9**

Le tableau ci-dessous rapproche la provision pour prêts douteux à la clôture de la période précédente, évaluée conformément au modèle des pertes encourues de la norme IAS 39 et la nouvelle provision, évaluée conformément au modèle des pertes attendues de la norme IFRS 9, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

(en milliers de dollars)	Prêts		Total
	personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	
<b>Prêts et avances</b>			
Solde de clôture de la provision pour prêts douteux, IAS 39, 31 déc. 2017	\$ 68	\$ 80	\$ 148
Réévaluation en vertu d'IFRS 9	(26)	(13)	(39)
Solde d'ouverture de la provision pour prêts douteux, IFRS 9, 1 <sup>er</sup> janv. 2018	\$ 42	\$ 67	\$ 109

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**4. PRÊTS ET AVANCES**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Prêts et avances au coût après amortissement de la prime :		
Prêts personnels	15 853 \$	17 794 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	423 696	352 239
Prêts commerciaux	7 597	12 821
	<b>447 146</b>	<b>382 854</b>
Moins : provision pour prêts douteux (note 5)	(117)	(148)
<b>Total des prêts et avances au coût après amortissement de la prime</b>	<b>447 029 \$</b>	<b>382 706 \$</b>
Prêts et avances à la juste valeur par le biais du compte de résultat :		
Prêts hypothécaires résidentiels	252 640	132 441
Prêts commerciaux	4 298	7 283
<b>Total des prêts et avances à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>256 938 \$</b>	<b>139 724 \$</b>
	<b>703 967 \$</b>	<b>522 430 \$</b>

**5. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

**a) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration (conseil) examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis par emprunteur, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels par emprunteur, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux, prêts sur nantissement et prêts à terme par emprunteur, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque; et
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi que d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

### **au 31 décembre 2018**

---

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux clients, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit pour les prêts hypothécaires garantis par des biens fonciers résidentiels est limité, car 58 % (54 % en 2017) de ces prêts bénéficient d'une assurance auprès de sociétés d'assurance hypothécaire. La Banque Alterna surveille aussi le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant.

La Banque Alterna atténue les risques de contrepartie des placements et des instruments dérivés en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements autres que ceux émis par le gouvernement du Canada et ses sociétés d'État, de même que les placements en réserves de liquidité et les parts détenues comme condition d'adhésion à Central 1, sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires, en raison de l'établissement de limites prudentes.

#### **Méthode applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

##### **(i) Montants découlant des créances irrécouvrables prévues**

##### **Évaluation des créances irrécouvrables prévues**

La norme IFRS 9 présente une méthode de dépréciation « en trois étapes » qui s'appuie sur les changements à la cote de solvabilité depuis la comptabilisation initiale, résumée ainsi :

- Un instrument financier qui n'est pas déprécié à la comptabilisation initiale est classé « étape 1 » et fait l'objet d'un suivi continu.
- En cas d'augmentation significative du risque de crédit à la comptabilisation initiale, l'instrument financier est déplacé à l'« étape 2 », mais n'est pas encore considéré comme déprécié.
- Si l'instrument financier est déprécié, il est déplacé à l'« étape 3 ».
- Les instruments financiers à l'étape 1 sont évalués sous forme de montant proportionnel aux créances irrécouvrables prévues viagères résultant des défaillances possibles au cours des 12 mois suivants. Les instruments financiers aux étapes 2 ou 3 sont évalués en fonction des créances irrécouvrables prévues viagères.
- Les actifs financiers dépréciés acquis ou nouvellement produits sont ceux qui sont dépréciés à la comptabilisation initiale. Leurs créances irrécouvrables prévues sont toujours évaluées à l'étape 3.

Les principaux paramètres de l'évaluation des créances irrécouvrables prévues sont la structure par échéance des variables suivantes :

- Probabilité de défaut (PD) de l'emprunteur;
- Perte en cas de défaut (PCD); et
- Exposition en cas de défaut (ECD).

Ces paramètres sont généralement dérivés de modèles statistiques externes et de données acquises sur le marché. Ils sont ajustés pour refléter les renseignements prospectifs décrits ci-dessus.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

#### **au 31 décembre 2018**

---

Les estimations de la PD sont des estimations à une date donnée, déterminées en fonction de cadres de cotes de solvabilité et évaluées à l'aide d'outils de notation adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ces cotes de solvabilité s'appuient sur les données de marché acquises à l'externe et comprenant des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Si une contrepartie ou une exposition passe d'une catégorie de solvabilité à une autre, l'estimation de la PD connexe sera touchée. La PD est estimée en tenant compte des échéances contractuelles des expositions et des taux de remboursement anticipés estimés.

La PCD représente l'ampleur de la perte probable en cas de défaut. La Banque Alterna estime les paramètres de la PCD en fonction de l'historique des taux de recouvrement des créances des contreparties défaillantes. Les modèles PCD tiennent compte de la structure, de la garantie, de l'ancienneté de la créance, du secteur de la contrepartie et des coûts de recouvrement de toute garantie faisant partie de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des actifs immobiliers, les quotités de financement sont un paramètre essentiel de la détermination de la PCD. Les estimations de la PCD sont rajustées pour différents scénarios économiques et, dans le cas d'un prêt immobilier, pour refléter les modifications possibles des prix de l'immobilier. Elles sont calculées en utilisant la moyenne pondérée des résultats techniques sur cinq ans.

L'ECD représente l'exposition attendue en cas de défaut. La Banque Alterna obtient l'ECD à partir de l'exposition actuelle au risque de contrepartie et des modifications éventuelles au montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'ECD d'un actif financier est sa valeur comptable brute. En ce qui concerne les engagements de prêts et les garanties financières, l'ECD comprend le montant tiré et les futurs montants susceptibles d'être tirés en vertu du contrat, lesquels sont estimés à partir d'observations historiques et de prévisions prospectives.

Comme décrit ci-dessus et sous réserve d'utiliser le maximum d'une PD sur 12 mois pour les actifs financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière considérable, la Banque Alterna évalue les créances irrécouvrables prévues en tenant compte du risque de défaut sur la période contractuelle maximale (y compris les options de prolongation du prêt par l'emprunteur) durant laquelle elle est exposée au risque de crédit, même si, aux fins de la gestion du risque, la Banque Alterna envisage une période plus longue. La période contractuelle maximale se prolonge jusqu'à la date à laquelle la Banque Alterna a le droit d'exiger le remboursement d'une avance ou de mettre fin à un engagement de prêt ou à une garantie financière.

Toutefois, dans le cas des facilités de crédit comportant à la fois un prêt et une marge inutilisée, la Banque Alterna mesure les créances irrécouvrables prévues sur une période plus longue que la période contractuelle maximale. Cette situation se présente lorsque la capacité contractuelle de la Banque Alterna d'exiger le remboursement et d'annuler la marge inutilisée ne limite pas l'exposition de la Banque Alterna à des pertes des créances irrécouvrables pendant la période de préavis contractuelle. Ces facilités n'ont pas d'échéance ou de structure de remboursement à durée fixe, et sont gérés collectivement. La Banque Alterna peut les annuler avec effet immédiat, mais ce droit contractuel n'est pas appliqué dans le cadre de la gestion courante, seulement lorsque la Banque Alterna est informée d'une augmentation du risque de crédit d'une facilité particulière. Cette période plus longue est estimée en tenant compte des mesures de gestion du risque de crédit que la Banque Alterna prévoit et qui permettent d'atténuer les créances irrécouvrables prévues. Ces mesures incluent l'abaissement des limites, l'annulation de la facilité ou la transformation du solde impayé en un prêt assorti de conditions de remboursement fixes. Pour les marges de crédit, la Banque Alterna tiendra compte d'une estimation des utilisations futures. Pour les prêts aux consommateurs, le calcul des créances irrécouvrables prévues correspond à 85 % de la marge de crédit pour consommateurs inutilisée et à 5 % de la marge de crédit pour entreprises inutilisée, soit la représentation équitable des résultats techniques de la Banque Alterna eu égard à la perte réelle et au plafond des marges de crédit.

Pour évaluer les créances irrécouvrables prévues, l'estimation des déficits de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie attendus de la garantie ou du produit de l'assurance-crédit qui font partie des conditions contractuelles.

#### **Augmentation significative du risque de crédit**

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation, la Banque Alterna prend en compte des informations raisonnables et indépendantes, pertinentes et disponibles sans devoir engager un coût ou un effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur les résultats techniques de la Banque Alterna, l'évaluation du crédit par des experts et des informations prospectives.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

### **au 31 décembre 2018**

---

Cette évaluation vise à vérifier si l'exposition au risque de crédit a augmenté de manière significative en comparant :

- La PD viagère restante à la date de clôture;
- La PD viagère restante estimée à la comptabilisation initiale de l'exposition (adaptée le cas échéant en fonction de l'évolution des attentes en matière de remboursement anticipé).

Les critères permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative varient d'un portefeuille à l'autre et tiennent compte des modifications quantitatives à la PD et des facteurs qualitatifs.

La Banque Alterna considère qu'une augmentation importante du risque de crédit survient au plus tard lorsqu'un prêt est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les jours de retard de paiement sont déterminés en comptant le nombre de jours écoulés depuis la date d'échéance la plus proche à laquelle un paiement entier n'a pas été reçu. Les dates d'échéance sont déterminées sans tenir compte du délai de grâce dont pourrait disposer l'emprunteur.

La Banque Alterna surveille l'efficacité des critères utilisés pour recenser les augmentations importantes du risque de crédit en procédant à des examens périodiques pour confirmer que :

- Les critères permettent de repérer ces augmentations avant qu'une exposition ne soit en défaut; et
- Il n'y a pas de volatilité injustifiée dans la provision pour prêts douteux résultant de transferts entre une PD sur 12 mois (étape 1) et une PD viagère (étape 2).

#### **Cotes de solvabilité**

La Banque Alterna attribue à chaque exposition commerciale une cote de solvabilité en fonction de diverses données jugées prédictives du risque de défaut et en exerçant un jugement expérimenté vis-à-vis du crédit. Ces cotes sont définies à l'aide de facteurs qualitatifs et quantitatifs indicatifs du risque de défaut, qui varient en fonction de la nature de l'exposition et du type d'emprunteur.

Elles sont définies et étalonnées pour de façon que le risque de défaut augmente de façon exponentielle à mesure que le risque de crédit se détériore. Ainsi, par exemple, l'écart du risque de défaut entre les cotes de solvabilité 1 et 2 est inférieur à l'écart entre les cotes 2 et 3.

Une cote de solvabilité est attribuée à chaque exposition à la comptabilisation initiale en fonction des informations disponibles sur l'emprunteur. Les expositions font l'objet d'une surveillance continue, ce qui peut entraîner le reclassement d'une exposition donnée dans une cote de solvabilité différente. Cette surveillance implique généralement l'utilisation des données suivantes:

- Informations recueillies durant la revue périodique des dossiers de l'emprunteur (p. ex., états financiers, budgets et prévisions). La marge brute, le ratio de levier financier, le ratio de couverture, le respect des clauses restrictives, la qualité de la direction et le taux de roulement des cadres supérieurs sont des exemples d'aspects d'intérêt particulier;
- Données des agences d'évaluation du crédit, articles de presse, changements aux cotes de solvabilité annoncés par des organismes externes; et
- Changements significatifs réels et attendus dans les circonstances politiques, réglementaires et technologiques de l'emprunteur, ou dans ses activités commerciales.

#### **Pointage de crédit**

Pour les consommateurs, la cote de crédit se fait au niveau du prêt. La Banque Alterna utilise les mises à jour trimestrielles des pointages d'Equifax Risk Score et un tableau qui traduit ces pointages en PD.

#### **Autres facteurs contribuant à une augmentation significative du risque de crédit**

- Éléments qualitatifs : la Banque Alterna surveille les indicateurs qualitatifs qui laissent supposer une augmentation importante du risque de crédit, comme la faillite et la proposition de consommateur.
- Filets de sécurité : les actifs financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sont censés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit et sont considérés comme des actifs à l'étape 2. De même, les actifs

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes complémentaires**

### **au 31 décembre 2018**

---

financiers en souffrance depuis plus de 90 jours sont supposés être des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté au point d'être considérés comme des actifs dépréciés et à l'étape 3.

#### **Création de la structure des échéances des PD**

Les cotes de solvabilité et les pointages de crédit sont des éléments essentiels pour déterminer la PD des risques. La Banque Alterna recueille des informations sur le rendement et le défaut de ses risques de crédit, analysées par type de produit, par emprunteur et par cote de solvabilité ou pointage de crédit. Pour certains portefeuilles, les informations acquises auprès d'agences d'évaluation du crédit externes sont également utilisées.

#### **Renseignements prospectifs**

La Banque Alterna utilise des modèles statistiques pour analyser les données recueillies et générer des estimations de la PD viagère restante des risques et de la manière dont elles devraient changer au passage du temps.

Cette analyse comprend l'identification et l'étalonnage des relations entre l'évolution des taux de défaut, les principaux facteurs macroéconomiques et l'analyse poussée de l'incidence de certains facteurs sur le risque de défaut. Pour la plupart des risques, les principaux indicateurs macroéconomiques comprennent les titres de participation canadiens, le chômage et le cours du pétrole, ou le différentiel de taux par rapport aux émissions d'obligations de notation BBB canadiens pour le portefeuille des entreprises, l'indice provincial de prix des maisons et le taux de chômage pour le portefeuille des consommateurs.

En s'appuyant sur les évaluations du Comité de gestion du risque de crédit et en prenant en compte une variété d'informations externes réelles et prévisionnelles, la Banque Alterna formule un « scénario de base » pour l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévision possibles, qu'ils soient négatifs ou positifs. La Banque Alterna s'appuie ensuite sur ces prévisions pour ajuster ses estimations de la PD.

#### **Actifs financiers modifiés**

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour diverses raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non associés à une détérioration actuelle ou potentielle de la solvabilité du client. Un prêt dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, puis une fois renégocié, comptabilisé comme un nouveau prêt à la juste valeur conformément à la convention comptable définie dans la note 2.

Lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées et que cette modification n'entraîne pas une décomptabilisation, on détermine si le risque de crédit de l'actif a sensiblement augmenté en établissant une comparaison entre :

- La PD viagère restante à la date de clôture en fonction des conditions modifiées; et
- La PD viagère restante, estimée en fonction des données à la date de comptabilisation initiale et des conditions contractuelles initiales.

La Banque Alterna renégocie les prêts des clients en difficulté financière (appelés « délais de grâce ») afin de maximiser les possibilités de recouvrement et de minimiser le risque de défaillance. Un délai de grâce est accordé de manière sélective si le débiteur est actuellement en défaut de paiement ou s'il existe un risque élevé de défaut de paiement, s'il est prouvé que le débiteur a déployé les efforts de remboursement raisonnables conformément aux conditions contractuelles initiales et s'il est prévu qu'il puisse respecter les conditions révisées.

Les conditions révisées comprennent généralement la prolongation de l'échéance, la modification du calendrier des versements d'intérêt et la modification des conditions des clauses restrictives. Cette mesure s'applique tant aux prêts aux consommateurs et qu'aux prêts aux entreprises.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique en matière de délai de grâce de la Banque Alterna, l'estimation de la PD indique si le changement a amélioré ou rétabli la capacité de la Banque Alterna à percevoir les versements d'intérêts et de capital, et reflète les antécédents de la Banque Alterna en matière de délai de grâce. Dans le cadre de ce processus, la Banque Alterna évalue la constance des versements par l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées et prend en compte divers indicateurs comportementaux.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

En règle générale, le délai de grâce est un indicateur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit et le recours à un délai de grâce peut constituer la preuve qu'un contrat présente un risque de dépréciation/défaut. Un client doit démontrer systématiquement un bon comportement de paiement sur une période donnée pour que le contrat ne soit plus considéré comme présentant un risque de dépréciation/défaut ou que la PD soit considérée comme ayant diminué de sorte que la provision pour prêts douteux soit réévaluée à un montant égal aux créances irrécupérables prévues sur 12 mois.

Aucune modification substantielle n'a été relevée au cours de la période considérée.

**Définition du défaut**

La Banque Alterna définit un instrument financier comme étant en défaut (ce qui correspond parfaitement à la définition de crédit déprécié) lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations financières auprès de la Banque Alterna sans que celle-ci n'ait recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- L'emprunteur est en retard depuis plus de 90 jours sur une obligation de crédit importante envers la Banque Alterna. Les découverts seront considérés comme étant en souffrance une fois que le client a dépassé une limite conseillée ou a été restreint à une limite inférieure au montant impayé actuel.

Pour évaluer si un emprunteur est en défaut, la Banque Alterna prend également en compte les indicateurs suivants :

- Qualitatifs – p. ex., violation des clauses restrictives;
- Quantitatifs – p. ex., versements en retard et non-paiement d'une autre obligation du même émetteur à la Banque Alterna; et
- Selon des données compilées en interne ou obtenues de sources externes.

Les données prises en compte dans l'évaluation de la défaillance d'un instrument financier et leur importance peuvent varier au fil du temps pour refléter des changements de circonstances.

La définition du défaut correspond largement à celle appliquée par la Banque Alterna aux fins du capital réglementaire.

**Rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour prêts douteux**

Les tableaux suivants présentent les rapprochements du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour prêts douteux par catégorie d'instrument financier. Se reporter à la note 3 pour un rapprochement du solde d'ouverture de la provision en vertu de la norme IAS 39 au 31 décembre 2017 et de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les montants comparatifs pour 2017 reflètent le compte de la provision pour prêts douteux et reflètent la base d'évaluation en vertu de la norme IAS 39.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018			31 déc. 2017	
	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	Total	Total
<b>Provision pour prêts personnels douteux</b>					
<b>Au 1<sup>er</sup> janv.</b>	\$ 26	\$ 7	\$ 9	\$ 42	\$ 96
Montants radiés	-	-	(51)	(51)	(130)
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	-	-	-	-	S.O.
Transferts vers (depuis) CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	3	(3)	-	-	S.O.
Transferts vers (depuis) CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	-	1	(1)	-	S.O.
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	17	17	16
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	(19)	(1)	88	68	86
<b>Au 31 déc.</b>	\$ 10	\$ 4	\$ 62	\$ 76	\$ 68
<b>Provision pour prêts hypothécaires résidentiels douteux</b>					
<b>Au 1<sup>er</sup> janv.</b>	\$ -	\$ 1	\$ 66	\$ 67	\$ 47
Montants radiés	-	-	(105)	(105)	(27)
Transferts vers (depuis) CIP d'étape 1 sur 12 mois	-	-	-	-	S.O.
Transferts vers (depuis) CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	-	-	-	-	S.O.
Transferts vers (depuis) CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	-	-	-	-	S.O.
Recouvrements de prêts précédemment radiés	-	-	2	2	60
Provision imputée aux (recouvrée des) charges d'exploitation	10	15	52	77	-
<b>Au 31 déc.</b>	\$ 10	\$ 16	\$ 15	\$ 41	\$ 80
<b>Total au 31 déc.</b>	\$ 20	\$ 20	\$ 77	\$ 117	\$ 148

La provision individuelle de 2017 s'élevait à 80 000 \$ et la provision collective à 68 000 \$.

**ii) Actifs financiers dépréciés**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers dépréciés par catégorie d'actif en vertu de la norme IFRS 9.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018		
	Valeur comptable brute	Provision pour prêts douteux	Valeur comptable
<b>Prêts personnels</b>			
CIP d'étape 1 sur 12 mois	\$ 14,941	\$ 10	\$ 14,931
CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	649	4	645
CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	263	62	201
	\$ 15,853	\$ 76	\$ 15,777
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>			
CIP d'étape 1 sur 12 mois	\$ 406,926	\$ 10	\$ 406,916
CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	11,009	16	10,993
CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	5,761	15	5,746
	\$ 423,696	\$ 41	\$ 423,655
<b>Prêts commerciaux</b>			
CIP d'étape 1 sur 12 mois	\$ 5,070	\$ -	\$ 5,070
CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	2,527	-	2,527
CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	-	-	-
	\$ 7,597	\$ -	\$ 7,597
<b>Total</b>	\$ 447,146	\$ 117	\$ 447,029

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**Exposition maximale au risque de crédit sur les instruments financiers faisant l'objet d'une dépréciation**

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux instruments financiers dépréciés, en fonction des informations sur les paiements en souffrance.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2018			
Jours en souffrance	CIP d'étape 1 sur 12 mois	CIP viagères d'étape 2 – prêts non douteux	CIP viagères d'étape 3 – prêts douteux	Total	
<b>Prêts personnels</b>					
0 à 29 jours	\$ 14,941	\$ 620	\$ 252	\$	15,813
30 à 89 jours	-	29	5		34
90 jours et plus	-	-	6		6
	\$ 14,941	\$ 649	\$ 263	\$	15,853
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>					
0 à 29 jours	\$ 406,926	\$ 10,887	\$ 5,254	\$	423,067
30 à 89 jours	-	122	371		493
90 jours et plus	-	-	136		136
	\$ 406,926	\$ 11,009	\$ 5,761	\$	423,696
<b>Prêts commerciaux</b>					
0 à 29 jours	\$ 5,070	\$ 2,527	\$ -	\$	7,597
30 à 89 jours	-	-	-		-
90 jours et plus	-	-	-		-
	\$ 5,070	\$ 2,527	\$ -	\$	7,597
<b>Total</b>	<b>\$ 426,937</b>	<b>\$ 14,185</b>	<b>\$ 6,024</b>	<b>\$</b>	<b>447,146</b>

**Informations comparatives en vertu de la norme IAS 39**

Le tableau suivant présente le solde des prêts douteux avant tout recouvrement de la garantie de ces prêts, ainsi que la valeur comptable des prêts en souffrance, mais non douteux, puisqu'ils sont soit : i) en souffrance depuis moins de 90 jours; ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2017			
	Dépréciés	1-29 jours	30-89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	15 \$	711 \$	126 \$	- \$	837 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	870	2 602	645	380	3 627
Prêts commerciaux	-	-	-	-	-
	885 \$	3 313 \$	771 \$	380 \$	4 464 \$

**(iii) Biens reçus en garantie**

La Banque Alterna utilise un éventail de méthodes et de pratiques visant à atténuer le risque de crédit, dont la plus courante consiste à accepter des garanties. L'expertise de la garantie est réalisée dans le cadre du processus d'établissement des prêts et revue périodiquement. Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels; ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances; iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance; et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres. Les politiques en matière d'obtention de garanties n'ont pas changé de manière significative au cours de la période considérée et il n'y a eu aucun changement important dans la qualité globale des garanties détenues depuis la période précédente. La Banque Alterna surveille de près les garanties détenues à l'égard des actifs financiers dépréciés, car il est de plus en plus probable que la Banque Alterna prenne possession des biens pour atténuer les créances irrécouvrables éventuelles. Au 31 décembre 2018, aucune saisie de biens immobiliers n'avait eu lieu (saisie de biens immobiliers relatifs à des prêts hypothécaires résidentiels de 888 000 \$ en 2017).

**(iv) Prêts aux conditions renégociées**

Les prêts dont les conditions sont renégociées sont définis comme des prêts restructurés à cause de la détérioration de la situation financière de l'emprunteur, la Banque Alterna faisant des concessions en acceptant des conditions plus favorables à l'emprunteur que celles qu'elle avait prévues initialement par la Banque Alterna et qu'elle n'envisagerait pas normalement. Un prêt continue de faire partie des prêts dont les conditions ont été renégociées jusqu'à son échéance, son remboursement anticipé ou sa radiation.

**b) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

**(i) Risque de taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe c. variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Banque Alterna utilise des instruments dérivés, comme les swaps de taux pour gérer son risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif (ALCO), mensuellement, et au conseil d'administration, au moins trimestriellement.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % des intérêts créditeurs nets moyens prévus, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan entier est limitée à une baisse de 4,5 % de la valeur du marché de l'avoir, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2018, les résultats de ces mesures étaient de 1,84 % (0,98 % en 2017) et de 2,55 % (2,48 % en 2017), respectivement. Au 31 décembre 2018, la Banque Alterna était en conformité avec cette politique.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2018						31 déc. 2017	
		Échéance							
	Non sensible aux taux d'intérêt	Demande à taux variable	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie									
	\$ 33,572	\$ 5	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 33,577	\$ 18,725	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	0.23%	
Investissements									
	\$ -	\$ -	\$ 7,556	\$ 22,448	\$ 22,341	\$ -	\$ 52,345	\$ 157,910	
Taux d'intérêt	-	-	1.16%	1.53%	1.46%	-	1.45%	2.18%	
Prêts personnels									
	\$ -	\$ -	\$ 184	\$ 558	\$ 905	\$ 14,130	\$ 15,777	\$ 17,726	
Taux d'intérêt	-	-	7.08%	7.08%	7.56%	5.01%	5.25%	4.60%	
Prêts hypothécaires résidentiels									
	\$ 8,197	\$ 335	\$ 85,256	\$ 100,408	\$ 480,980	\$ 1,119	\$ 676,295	\$ 484,599	
Taux d'intérêt	-	-	3.08%	3.06%	3.09%	4.00%	3.04%	2.88%	
Prêts commerciaux									
	\$ -	\$ -	\$ 1,295	\$ 320	\$ 7,479	\$ 2,801	\$ 11,895	\$ 20,104	
Taux d'intérêt	-	-	3.34%	4.96%	4.23%	2.99%	3.86%	4.46%	
Divers									
	\$ 20,501	\$ 33	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 20,534	\$ 20,087	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>\$ 62,270</b>	<b>\$ 373</b>	<b>\$ 94,291</b>	<b>\$ 123,734</b>	<b>\$ 511,705</b>	<b>\$ 18,050</b>	<b>\$ 810,423</b>	<b>\$ 719,151</b>	
Dépôts									
	\$ -	\$ 473,656	\$ 14,329	\$ 91,870	\$ 91,453	\$ -	\$ 671,308	\$ 578,309	
Taux d'intérêt	-	1.64%	1.94%	2.39%	2.20%	-	1.82%	1.68%	
Passif lié à la titrisation de prêts hypothécaires									
	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 75,597	\$ -	\$ 75,597	\$ 83,609	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	2.35%	-	2.35%	2.14%	
Emprunts									
	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4,499	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	2.52%	
Divers									
	\$ 6,894	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 6,894	\$ 3,853	
Avoir des actionnaires	\$ 56,624	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 56,624	\$ 48,881	
<b>TOTAL DE L'ACTIF ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>	<b>\$ 63,518</b>	<b>\$ 473,656</b>	<b>\$ 14,329</b>	<b>\$ 91,870</b>	<b>\$ 167,050</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 810,423</b>	<b>\$ 719,151</b>	
<b>ÉCART DE CONCORDANCE</b>	<b>-\$ 1,248</b>	<b>-\$ 473,283</b>	<b>\$ 79,962</b>	<b>\$ 31,864</b>	<b>\$ 344,655</b>	<b>\$ 18,050</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	

(ii) **Analyse de sensibilité** – Les principaux paramètres utilisés par la Banque Alterna pour surveiller le risque de taux d'intérêt sont le bénéfice à risque et la valeur économique des capitaux propres à risque. Ces paramètres sont mesurés en fonction de la date du bilan et ne représentent que le risque de flux de trésorerie. Le bénéfice à risque représente la variation des intérêts créditeurs suivant un choc prédéterminé aux taux d'intérêt. Cette exposition est mesurée sur une période de 12 mois. La valeur économique des capitaux propres à risque est définie comme la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actif résultant d'un choc prédéterminé aux taux d'intérêt par rapport à la variation de la valeur actualisée du portefeuille de passif résultant du même choc. Pour atténuer le risque, la Banque Alterna utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. L'incidence estimée d'un choc de 100 points de base sur ces paramètres est présenté ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Bénéfice à risque	(324 \$)	(86) \$
Valeur économique des capitaux propres à risque	(2,55 %)	(2,48 %)

(iii) **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des placements en dollars américains et des dépôts en dollars américains des clients.

La Banque Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2018, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une augmentation (diminution) instantanée de 10 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

**c) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. Chaque mois, la Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

En mai 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la ligne directrice *Normes de liquidité*. Celle-ci est fondée sur les lignes directrices mondiales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui comprend le ratio de liquidité à court terme, le ratio de liquidité à long terme et d'autres outils de suivi des liquidités intrajournalières. Elle est complétée en plus par un outil connu sous le nom de flux de trésorerie nets cumulatifs. La direction utilise la ligne directrice et des indicateurs connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités. L'exigence d'un ratio de liquidité à court terme minimal de 100 % est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En outre, le ratio de liquidité à long terme et les outils de suivi des liquidités intrajournalières sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En conformité avec les lignes directrices ci-dessus, la Banque Alterna prépare ses rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs mensuellement et dépose les résultats auprès du BSIF. Au 31 décembre 2018 et 2017, le minimum du ratio de liquidité à court terme a été atteint et les flux de trésorerie nets cumulatifs n'ont montré aucun écart de liquidité pour la prochaine période de 12 mois.

Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 21.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 21.

(en milliers de dollars)					31 déc. 2018	31 déc. 2017
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts	106 199 \$	91 453 \$	- \$	473 656 \$	671 308 \$	578 309 \$
Passif de titrisation hypothécaire	-	75 597	-	-	75 597	83 609
Emprunts	-	-	-	-	-	4 499
	<b>106 199 \$</b>	<b>167 050 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>473 656 \$</b>	<b>746 905 \$</b>	<b>666 417 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**6. PLACEMENTS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Instruments de créance disponibles à la vente (IAS 39)/désignés comme à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (IFRS 9) :		
Dépôts à terme	- \$	101 038 \$
Instruments du marché monétaire	<b>11,457 \$</b>	12 220
Instruments de capitaux propres désignés comme disponibles à la vente (IAS 39)/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (IFRS 9) :		
Autres placements	<b>390</b>	60
Désignés à la juste valeur au moyen du compte de résultat :		
Valeurs émises ou garanties par des obligations souveraines*	<b>40 498</b>	44 592
	<b>52 345 \$</b>	157 910

\* Obligations souveraines – Obligations directes du gouvernement du Canada ou obligations garanties directement par le gouvernement du Canada.

Tous les placements de la Banque Alterna ont été comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2018 et 2017.

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Mobilier et matériel</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Total</b>
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	<b>102 \$</b>	<b>365 \$</b>	<b>467 \$</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>102</b>	<b>365</b>	<b>467</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	<b>84</b>	<b>348</b>	<b>432</b>
Amortissement	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>88</b>	<b>360</b>	<b>448</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>35</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>14 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>19 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	160 \$	614 \$	774 \$
Acquisitions	9	-	9
Cessions	(67)	(249)	(316)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>102</b>	<b>365</b>	<b>467</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	143	588	731
Amortissement	5	9	14
Perte de valeur	3	-	3
Cessions	(67)	(249)	(316)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>84</b>	<b>348</b>	<b>432</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	17	26	43
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>18 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>35 \$</b>

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2018 est de 16 000 \$ (14 000 \$ en 2017) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état des résultats.

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état des résultats.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 392 000 \$ au 31 décembre 2018 (364 000 \$ au 31 décembre 2017).

**8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(en milliers de dollars)	Logiciels 2018	Logiciels 2017
<b>Coût :</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>1 362 \$</b>	618 \$
Acquisitions	<b>187</b>	744
Cessions	-	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 549</b>	1 362
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>332</b>	125
Amortissement	<b>626</b>	207
Perte de valeur	-	-
Cessions	-	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>958</b>	332
<b>Valeur comptable nette :</b>		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>1 030</b>	493
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>591 \$</b>	1 030 \$

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2018 est de 626 000 \$ (207 000 \$ en 2017) et figure dans les frais d'administration à même les charges d'exploitation de l'état des résultats. Tous les logiciels informatiques sont acquis, et non développés.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**9. AUTRES ACTIFS**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Titrisation de créances et charges reportées	<b>13 649 \$</b>	11 647 \$
Intérêts courus à recevoir	<b>1 640</b>	2 169
Charges payées d'avance et charges reportées	<b>3 943</b>	1 825
Créances de la société mère	-	1 629
Autres	<b>67</b>	1 086
	<b>19,299 \$</b>	18 356 \$

**10. DÉPÔTS**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Dépôts à vue	<b>473 633 \$</b>	373 961 \$
Dépôts à terme	<b>79 580</b>	122 344
Régimes enregistrés	<b>118 095</b>	82 007
	<b>671 308 \$</b>	578 312 \$

Au 31 décembre 2018, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 22 100 090 \$ US (355 000 \$ US au 31 décembre 2017) avec une valeur comptable de 30 137 893 \$ (446 000 \$ au 31 décembre 2017).

**11. EMPRUNTS**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Emprunts	- \$	2 879 \$
Pensions sur titres	-	1 620 \$
	- \$	4 499 \$

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 000 000 \$ auprès de Central 1 Credit Union (Central 1) (30 000 000 \$ en 2017). La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit Alterna Savings and Credit Union Limited (Caisse Alterna). Le solde de ces facilités de crédit était nul en fin d'exercice (nul au 31 décembre 2017).

La Banque Alterna a également accès à une facilité de crédit renouvelable de 25 000 000 \$ auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (25 000 000 \$ en 2017) par l'entremise de la Caisse Alterna, sa société mère, dont le solde impayé était nul (2 879 000 \$ au 31 décembre 2017). La facilité est garantie par une sûreté hypothécaire assurée.

Les emprunts ne comprennent aucun emprunt à court terme (1 620 000 \$ en 2017) sous forme d'ententes de mise en pension sur titres conclues avec Central 1.

**12. PASSIFS DE TITRISATION HYPOTHÉCAIRE**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Passif de titrisation hypothécaire	<b>75 597 \$</b>	83 609 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut, pour financer sa croissance, des ententes de titrisation des prêts hypothécaires.

La Banque Alterna regroupe les prêts hypothécaires assurés sur maisons unifamiliales et immeubles d'habitation en titres adossés à des créances hypothécaires (TACH), puis les vend à des tiers ou à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs dans le cadre du Programme des obligations hypothécaires du Canada. La création de TACH n'entraîne pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires sous-jacents, puisque la Banque Alterna a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Toutefois,

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

au cours de l'exercice, la Banque Alterna a également titrisé et vendu des TACH sur immeubles d'habitation, sans droit de remboursement anticipé. Ces prêts hypothécaires ont été décomptabilisés à la suite de ces opérations puisqu'il n'y avait aucun risque de remboursement anticipé ou de crédit associé aux TACH vendus.

La Banque Alterna a conclu certaines opérations qui permettent le transfert du droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie résiduels des prêts hypothécaires et de transférer la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris les risques de crédit, de taux d'intérêt, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix. Dans ces cas, les prêts hypothécaires sont décomptabilisés du bilan, comme décrit dans la note 2(g)(iii). La valeur actualisée des flux de trésorerie résiduels futurs est inscrite au bilan en vertu d'autres actifs. Si les critères ne sont pas respectés, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés dans les états financiers et un emprunt garanti est comptabilisé à l'égard de toute contrepartie reçue. Se reporter à la note 18 pour les revenus tirés des opérations de titrisation.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Prêts hypothécaires titrisés :		
Au bilan (et compris dans les prêts)	195 817 \$	99 724 \$
Hors bilan	565 790	325 229

**13. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Créditeurs et frais courus	1 798 \$	1 564 \$
Intérêts courus à payer	1 893	1 335
Sommes dues à la société mère	497	-
	<b>4 188 \$</b>	<b>2 899 \$</b>

**14. CONTRATS DE LOCATION**

**ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
<b>Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>		
Moins de 1 an	29 \$	31 \$
De 1 à 5 ans	-	29
Plus de 5 ans	-	-
<b>Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>	<b>29 \$</b>	<b>60 \$</b>

Pendant l'exercice 2018, un montant de 58 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état des résultats, relativement aux contrats de location simple (82 000 \$ en 2017).

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; dans ce cas, les modalités seront renégociées.

**15. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2018 il y avait 4 000 001 actions ordinaires émises et en circulation (3 500 001 en 2017), dont 4 000 000 (3 500 000 en 2017) d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

nominale de 1 \$. En 2018, la société mère de la Banque Alterna a souscrit 500 000 d'actions ordinaires supplémentaires au prix de 10 \$ l'action. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

**16. INTÉRÊTS CRÉDITEURS ET DÉBITEURS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Intérêts créditeurs :		
Prêts personnels	<b>814 \$</b>	746 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>16,210</b>	5 838
Prêts commerciaux	<b>570</b>	1 447
Swaps	<b>63</b>	48
	<b>17 657 \$</b>	8 079 \$
Intérêts vdebiteurs :		
Dépôts à vue	<b>6 877 \$</b>	5 398 \$
Dépôts à terme	<b>1 349</b>	1 369
Régimes enregistrés	<b>2 327</b>	1 250
Emprunts	<b>13</b>	6
Coût de financement de la titrisation hypothécaire	<b>3 908</b>	1 936
	<b>14 474 \$</b>	9 959 \$

Aucun intérêt créditeur n'a été comptabilisé au titre des prêts de phase 3 (IFRS 9)/prêts douteux (IAS 39) pour les exercices se terminant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, puisque ces derniers étaient pleinement provisionnés.

**17. PRODUIT DES PLACEMENTS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Produits sur les actifs financiers à la juste valeur au moyen du compte de résultat	<b>512 \$</b>	681 \$
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	<b>2 085</b>	4 172
	<b>2 597 \$</b>	4 853 \$

**18. PRODUIT DE TITRISATION**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Profit net sur la vente de prêts hypothécaires <sup>1</sup>	<b>1 834 \$</b>	2 980 \$
Variation nette des profits ou pertes non réalisés sur les activités de couverture	<b>9</b>	(177)
Produit de service	<b>176</b>	103
	<b>2 019 \$</b>	2 906 \$

<sup>1</sup> Le profit sur la vente de prêts hypothécaires est présenté déduction faite de l'effet de couverture.

Les activités de couverture figurant dans le tableau précédent comprennent le risque de taux d'intérêt sur les prêts destinés à la vente. Les produits dérivés, qui sont des contrats à terme sur obligations, ne sont pas désignés dans les relations de comptabilité de couverture. Les profits ou pertes sur les produits dérivés sont surtout compensés par la variation de la juste valeur des prêts destinés à la vente.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Provision pour prêts douteux	27 \$	20 \$
Instruments dérivés	217	(69)
Immobilisations corporelles	60	(11)
Placements	237	48
Divers	51	18
	<b>592 \$</b>	<b>6 \$</b>

Éléments figurant au bilan :

Actif d'impôt différé	592 \$	399 \$
Passif d'impôt différé	-	(393)
Actifs d'impôts différés nets	<b>592 \$</b>	<b>6 \$</b>

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge d'impôt se présente ainsi :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>		31 déc. 2017	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	1 271 \$	27 %	590 \$	27 %
Écart entre les taux	2	- %	(1)	- %
Divers – nets	-	- %	55	2 %
	<b>1 273 \$</b>	<b>27 %</b>	<b>644 \$</b>	<b>29 %</b>

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
	Montant	Montant
Impôts exigibles		
Impôts exigibles	1 585 \$	749 \$
Impôts différés		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	(312)	(105)
<b>Charge d'impôt figurant dans l'état des résultats</b>	<b>1 273 \$</b>	<b>644 \$</b>

L'impôt se rapportant aux éléments imputés aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Variation des profits et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (IFRS 9)	(297 \$)	151 \$
Variation des profits et pertes sur dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	4	(26)
	<b>(293 \$)</b>	<b>125 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

Les impôts exigibles et différés imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	<b>31 déc. 2017</b>
Impôts exigibles	(22 \$)	(89 \$)
Impôts différés	271	214
	<b>(293 \$)</b>	125 \$

Au 31 décembre 2018, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018		31 déc. 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif financier :</b>				
Disponibles à la vente (IAS 39)/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (IFRS 9) :				
Placements	52 345 \$	52 345 \$	157 910 \$	157 910 \$
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du compte de résultat :				
Instruments financiers dérivés				
- options achetées	20	20	47	47
- swaps de taux	13	13	-	-
- contrats à terme sur obligations	-	-	612	612
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	252 640	252 640	132 441	132 441
- prêts commerciaux	4 298	4 298	7 283	7 283
Prêts et créances (IAS 39)/coût après amortissement de la prime (IFRS 9) :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 577	33 577	18 725	18 725
Prêts et avances				
- prêts personnels	15 853	15 862	17 794	17 910
- prêts hypothécaires résidentiels	423 696	434 478	352 239	359 452
- prêts commerciaux	7 597	7 950	12 821	13 094
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>790 039 \$</b>	<b>801 183 \$</b>	<b>699 872 \$</b>	<b>707 474 \$</b>
<b>Passif financier :</b>				
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
- dépôts à vue	473 633 \$	473 633 \$	373 961 \$	373 961 \$
- dépôts à terme	79 580	79 594	122 344	120 486
- régimes enregistrés	118 095	118 189	82 007	81 919
Passif de titrisation hypothécaire	75 597	77 651	83 609	84 702
Désigné à la juste valeur marchande au moyen du compte de résultat :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux	97	97	56	56
- options incorporées	20	20	47	47
- contrats à terme sur obligations	1 785	1 785	207	207
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 220 538 \$</b>	<b>750 969 \$</b>	<b>666 730 \$</b>	<b>665 877 \$</b>

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres éléments du passif courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 (*Indications sur l'évaluation à la juste valeur*) définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

(i) La juste valeur des placements disponibles à la vente/désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu est dérivée des méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont fondés sur des données observables sur le marché, autres que les prix cotés, qui comprennent les taux d'intérêt pertinents se rapportant à la valeur des placements.

(ii) La Banque Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation sont les options achetées et les options incorporées. La technique d'évaluation la plus fréquente utilise les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2018, la valeur évaluée à prix de marché des positions des actifs dérivés est nette d'un rajustement de valeur de crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Banque Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2018, la Banque Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

(iii) Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR**

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des éléments d'actif et de passif financier qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

<b>Au 31 déc. 2018</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Éléments d'actif évalués à la juste valeur :</b>				
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu	- \$	52 345 \$	-	52 345 \$
- options achetées	-	20	-	20
- swaps de taux	-	13	-	13
- contrats à terme sur obligations	-	-	-	-
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	-	252 640	-	252 640
- prêts commerciaux	-	4 298	-	4 298
<b>Éléments d'actif pour lesquels la juste valeur est présentée :</b>				
Prêts et avances				
- prêts personnels	-	-	15 862	15 862
- prêts hypothécaires résidentiels	-	-	434 478	434 478
- prêts commerciaux	-	-	7 950	7 950
<b>Éléments de passif évalués à la juste valeur :</b>				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux	-	97	-	97
- options incorporées	-	20	-	20
- contrats à terme sur obligations	-	1 785	-	1 785
<b>Éléments du passif pour lesquels la juste valeur est présentée :</b>				
Dépôts				
- dépôts à vue	-	-	473 633	473 633
- dépôts à terme	-	-	79 594	79 594
- régimes enregistrés	-	-	118 189	118 189
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	77 651	77 651

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

Au 31 déc. 2017 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Éléments d'actif évalués à la juste valeur :</b>				
Instruments financiers disponibles à la vente	- \$	157 910 \$	-\$	157 910 \$
Instruments financiers dérivés				
- options achetées	-	47	-	47
- contrats à terme sur obligations	-	612	-	612
Prêts et avances				
- prêts hypothécaires résidentiels	-	132 441	-	132 441
- prêts commerciaux	-	7 283	-	7 283
<b>Éléments d'actif pour lesquels la juste valeur est présentée :</b>				
Prêts et avances				
- prêts personnels	-	-	17 910	17 910
- prêts hypothécaires résidentiels	-	-	359 452	359 452
- prêts commerciaux	-	-	13 094	13 094
<b>Éléments de passif évalués à la juste valeur :</b>				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux	-	56	-	56
- options incorporées	-	47	-	47
- contrats à terme sur obligations	-	207	-	207
<b>Éléments du passif pour lesquels la juste valeur est présentée :</b>				
Dépôts				
- dépôts à vue	-	-	373 961	373 961
- dépôts à terme	-	-	120 486	120 486
- régimes enregistrés	-	-	81 919	81 919
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	84 702	84 702

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

## 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Banque Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2016 :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018				
	Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	5 000 \$	40 000 \$	45 000 \$	13 \$	97 \$
Contrats à terme sur obligations	158 400	-	158 400	-	1 785
<b>Autres instruments dérivés</b>					
Options d'achat indicielles	375	175	550	20	20
	163 775 \$	40 175 \$	203 950 \$	33 \$	1 902 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

(en milliers de dollars)			31 déc. 2017		
Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur		
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	- \$	20 000 \$	20 000 \$	- \$	56 \$
Contrats à terme sur obligations	215 300	-	215 300	612	206
Autres instruments dérivés					
Options d'achat indicielles	175	519	694	47	48
	215 475 \$	20 519 \$	235 994 \$	659 \$	310 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Banque Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit.

**a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT**

**Contrats à terme sur obligations**

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque lié aux taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Les profits (ou pertes) réalisés sur ces produits dérivés sont comptabilisés dans les autres produits.

**b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

**Swaps**

La Banque Alterna a recours à des contrats de taux d'intérêt (swaps) pour atténuer les risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que pour contrôler la concordance des dates d'échéance des flux de trésorerie et des dates d'ajustement d'intérêt de ses actifs et de ses passifs.

Les couvertures de flux de trésorerie désignées sont des contrats de taux d'intérêt qui sont admissibles comme relations de couverture aux fins comptables conformément à la norme IAS 39. Tout autre contrat de swap de taux est classé comme couverture économique. La Banque Alterna a désigné certaines relations de couverture à l'égard des swaps de taux qui convertissent les prêts à taux variable en prêts à taux fixe comme couvertures de flux de trésorerie.

Les swaps de taux sont évalués en en déduisant les flux de trésorerie variables et fixes actualisés. Les flux de trésorerie variables sont calculés aux taux d'intérêt implicites, déterminés par le taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) et les taux d'intérêt sur swaps en vigueur, et les relations à terme. Les flux de trésorerie fixes sont calculés selon les taux établis dans les contrats. Ces flux de trésorerie théoriques sont actualisés à l'aide des points pertinents sur la courbe de taux zéro, plus un écart d'ajustement en fonction de la qualité du crédit, dérivé des taux d'intérêt CDOR et des taux des swaps en fin de mois.

**Options d'achat indicielles**

Au 31 décembre 2018, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 550 000 \$ (694 000 \$ en 2017). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits. La Banque Alterna verse une prime en fonction du montant théorique à la date de conclusion de l'option sur indice boursier. À l'échéance, la Banque Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction du rendement des indices respectifs.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**c) RISQUE DE CRÉDIT**

La ligne directrice D-6 *Déclaration des instruments dérivés* du BSIF exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

<b>31 décembre 2018</b>			
<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Coût de remplacement</b>	<b>Montant en équivalent-crédit</b>	<b>Montant pondéré</b>
Contrats à terme sur obligations	- \$	- \$	- \$
Options achetées	21	57	11
Swaps	13	213	43
	<b>34 \$</b>	<b>270 \$</b>	<b>54 \$</b>

  

<b>31 décembre 2017</b>			
<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Coût de remplacement</b>	<b>Montant en équivalent-crédit</b>	<b>Montant pondéré</b>
Contrats à terme sur obligations	612 \$	612 \$	122 \$
Options achetées	47	100	20
Swaps	-	100	20
	<b>659 \$</b>	<b>812 \$</b>	<b>162 \$</b>

Le coût de remplacement est ce qu'il coûte pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les profits non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement positif auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément aux lignes directrices du BSIF établissant des normes de fonds propres.

L'équivalent du facteur de pondération des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

**22. GESTION DU CAPITAL**

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la Loi sur les banques (la « Loi ») et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les bénéfices non répartis et le cumul de certains autres éléments du résultat étendu.

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur aux limites suivantes imposées par le BSIF :

Ratio de levier financier	3 %
Ratio de la valeur des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (capital-actions ordinaire de première catégorie)	7 %
Ratio du capital de première catégorie	8,5 %
Ratio du capital total	10,5 %

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et fourni des capitaux non exigés par la Loi pour d'autres importants risques d'entreprise.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut le capital de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes et comprend le capital-actions ordinaire de première catégorie, moins les déductions requises en vertu de Bâle III. Le capital-actions ordinaire de première catégorie comprend principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les actions privilégiées. Le capital de deuxième catégorie est composé principalement de débentures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour prêts douteux. Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

Le ratio de capital de première catégorie est obtenu en divisant le capital de première catégorie par l'actif à risques pondérés. Le ratio du capital total est obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés.

Bâle III – Capital réglementaire et actif à risques pondérés :

	<b>31 déc. 2018</b>	31 déc. 2017
Capital-actions ordinaire de première catégorie (en milliers de dollars)	<b>56 624 \$</b>	48 875 \$
Capital de première catégorie (en milliers de dollars)	<b>56 624 \$</b>	48 875 \$
Capital de deuxième catégorie (en milliers de dollars)	<b>40 \$</b>	- \$
Capital total (en milliers de dollars)	<b>56 664 \$</b>	48 875 \$
Total de l'actif à risques pondérés (en milliers de dollars)	<b>163 550 \$</b>	156 849 \$
Ratio du capital-actions ordinaire de première catégorie	<b>34,6 %</b>	31,2 %
Ratio du capital de première catégorie	<b>34,6 %</b>	31,2 %
Ratio du capital total	<b>34,6 %</b>	31,2 %

Au 31 décembre 2018, le ratio de levier financier de la Banque Alterna était de 6,96 % (6,77 % en 2017). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la Loi et les règlements, en ce qui a trait au ratio de levier financiers et au capital total comme pourcentage de l'actif à risques pondérés. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

## **23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**

### **a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT**

Au 31 décembre 2018, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Total</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>890 \$</b>
Marges de crédit non avancées	<b>25 831 \$</b>

### **b) ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2018 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

### **c) ENTENTES D'INDEMNISATION**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

#### **24. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

##### **a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 déc. 2018</b>	<b>31 déc. 2017</b>
Fonds en caisse	<b>437 \$</b>	125 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	<b>33 140</b>	18 600
	<b>33 577 \$</b>	18 725 \$

##### **b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET**

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

#### **25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille proche exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote; et
- la société mère, la Caisse Alterna.

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

Des restrictions sur la distribution potentielle de dividendes en espèces ou de remboursements d'emprunt par la Banque Alterna à la Caisse Alterna sont déterminées par les exigences réglementaires. Le montant maximal du dividende qui peut être distribué s'élevait à 32 227 000 \$ et à 27 219 000 \$ au 31 décembre 2018 et 2017, respectivement.

##### **a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ**

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, Information relative aux parties liées. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**(i) Rémunération des principaux dirigeants**

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, imputée directement à la Banque Alterna, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Avantages du personnel à court terme	44 \$	43 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>44 \$</b>	<b>43 \$</b>

En 2018 et en 2017, les principaux dirigeants n'étaient pas rémunérés directement par la Banque Alterna puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

**(ii) Prêts aux principaux dirigeants**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	790 \$	846 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	-	-
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en 1)	(790)	(846)
<b>Solde net disponible</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	- \$
Prêts personnels	-	-
<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**(iii) Dépôts des principaux dirigeants**

(en milliers de dollars)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	1 073 \$	819 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	15	4

**b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION**

En vertu d'une entente avec la société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2018, des frais de gestion de 2 543 000 \$ (1 743 000 \$ en 2017) ont été chargés et sont inclus dans les frais d'exploitation. Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Banque Alterna devait la somme de 497 000 \$ à la Caisse Alterna (en 2017, la Caisse Alterna devait 1 629 000 \$ à la Banque Alterna).

**c) PLACEMENTS**

Au 31 décembre 2017, les placements comprenaient des dépôts à terme et des titres émis ou garantis par des obligations souveraines émises par la Caisse Alterna pour un montant de 40 499 000 \$ (145 630 000 \$ en 2017). Les intérêts courus à recevoir au 31 décembre 2018 s'élevaient à 40 000 \$ (947 000 \$ en 2017) et sont inclus dans d'autres éléments d'actif. Les placements portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,16 % (2,22 % en 2017) et viennent à échéance en 2021. Les intérêts courus sur ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 2 160 000 \$ (4 462 000 \$ en 2017).

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

---

**d) DÉPÔTS**

Au 31 décembre 2018, les dépôts compaient des dépôts à vue de la Caisse Alterna de 57 240 000 \$ (56 527 000 \$ (1 472 000 \$ en 2017) et aucun dépôt à terme (55 055 000 \$ en 2017). Les intérêts courus à payer au 31 décembre 2018 étaient nuls (20 000 \$ en 2017) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les dépôts à terme ont été rachetés au cours de l'année. Les intérêts courus sur ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 99 000 \$ (275 000 \$ en 2017).

**e) PRÊTS**

Au 31 décembre 2018, les prêts comprenaient des prêts hypothécaires contractés auprès de la Caisse Alterna pour un montant de 51 124 000 \$ (63 038 000 \$ en 2017). Au cours de cet exercice, des prêts hypothécaires de 14 976 000 \$ (nuls en 2017) ont été vendus à la Caisse Alterna et aucun prêt (76 661 000 \$ en 2017) n'a été acheté à la Caisse Alterna.

**f) PASSIFS DE TITRISATION HYPOTHÉCAIRE**

Au 31 décembre 2018, les passifs de titrisation de créances hypothécaires comprenaient les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) vendus à la Caisse Alterna pour 64 000 \$ (72 000 \$ en 2017). Au cours de l'exercice, aucun TACH (45 100 000 \$ en 2017) n'a été acheté de la Caisse Alterna.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes complémentaires**  
**au 31 décembre 2018**

**26. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

**a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS**

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés en moins d'un an ou après un an, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 577 \$	- \$	33 577 \$	\$18,725	\$-	\$18,725
Placements	30 004	22 341	52 345	60	157,850	157,910
Prêts personnels	817	15 036	15 853	17 197	597	17,794
Prêts hypothécaires résidentiels	194 237	482 099	676 336	147,634	337,046	484,680
Prêts commerciaux	1 615	10 280	11 895	14,436	5,668	20,104
Provision pour prêts douteux	(117)	-	(117)	(148)	-	(148)
Immobilisations corporelles	-	19	19	-	35	35
Immobilisations incorporelles	-	591	591	-	1,030	1,030
Instruments financiers dérivés	17	16	33	630	29	659
Actif d'impôt différé	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	592	592	-	6	6
<b>Total de l'actif</b>	<b>279 449 \$</b>	<b>530 974 \$</b>	<b>810 423 \$</b>	<b>216 890 \$</b>	<b>502 261 \$</b>	<b>719 151 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts à vue	473 633 \$	- \$	473,633 \$	373 961 \$	- \$	373 961 \$
Dépôts à terme	63 687	15 893	79 580	49 530	72 814	122 344
Régimes enregistrés	42 535	75 560	118 095	73 801	8 206	82 007
Passif de titrisation hypothécaire	-	75 597	75 597	-	83 609	83 609
Emprunts	-	-	-	4 499	-	4 499
Instruments financiers dérivés	1 802	100	1 902	-	310	310
Impôt sur les bénéfices à payer	804	-	804	641	-	641
Autres passifs	4 188	-	4 188	2 899	-	2 899
<b>Total du passif</b>	<b>586 649 \$</b>	<b>167 150 \$</b>	<b>753 799 \$</b>	<b>505 331 \$</b>	<b>164 939 \$</b>	<b>670 270 \$</b>
<b>Montant net</b>	<b>(307 200 \$)</b>	<b>363 824 \$</b>	<b>56 624 \$</b>	<b>(288 441 \$)</b>	<b>337 322 \$</b>	<b>48 881 \$</b>

**27. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2018 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.

**28. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs de 2017 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2018. En 2018, les activités de titrisation ont été déplacées des activités de financement aux activités d'exploitation dans les états des flux de trésorerie. En 2018 également, l'état des résultats comprend une nouvelle ligne dans la rubrique Autres produits, appelée « Produit de titrisation », qui tient compte des profits nets sur la vente de prêts hypothécaires, la variation nette des profits ou pertes non réalisés sur les activités de couverture, et le produit de service (voir la note 18). En 2017, la variation nette des profits ou pertes non réalisés sur les activités de couverture faisait partie des profits nets sur les instruments financiers dérivés au titre des produits divers et du produit de service, au titre des autres produits. Les profits nets sur la vente de prêts hypothécaires faisaient partie des autres produits en 2017 et en 2018. En outre, les dépôts ont été déplacés du niveau 2 au niveau 3 du tableau hiérarchique de juste valeur en 2018 (voir la note 20). Les états des résultats, les états des flux de trésorerie et les notes complémentaires ont été mis à jour en conséquence aux fins de comparaison.